



27 août 2020

RENTRÉE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le ministère joue à la roulette... avec notre santé !

Une rentrée anxiogène... du fait de la négligence de notre hiérarchie, à commencer par le Ministère.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, quelques jours avant la rentrée, l'épidémie de Covid-19 est encore active et connaît même un regain. Les solutions mises en place pour limiter la contamination sont nécessaires mais vont s'avérer difficiles voire impossibles à appliquer dans l'Éducation nationale pour la rentrée. Cela expose les personnels et usager·e·s à des risques sérieux de contamination, et l'Éducation nationale à devenir le premier cluster du pays.

En effet, les politiques éducatives que SUD éducation Nord combat depuis des années ne pourront que favoriser la propagation du Covid-19 :

- dans les lycées, des classes exigües qui ne sont pas, en majorité, prévues pour accueillir plus de 30 élèves, alors que les effectifs peuvent atteindre jusqu'à 38 élèves par classe !
- des salles mal aérées, dotées de fenêtre « anti-suicide » qui ne peuvent s'ouvrir de plus de 12 cm, sans parler de la vétusté de certains locaux – des conditions parfaites pour le développement du virus ;
- des personnels de santé et éducatifs en nombre insuffisant : quand certain·e·s tomberont malades ou seront en quatorzaine, personne ne les remplacera. La faute à une absence de recrutement choisie par le Ministère pour de mauvaises raisons budgétaires ;
- dans les écoles primaires et maternelles, des enfants ne sont pas en capacité de respecter les gestes barrières ainsi que le port du masque, les effectifs et les conditions doivent donc être adaptés ;
- des agent·e·s territoriaux (cantines, entretien et nettoyage des établissements...) en nombre très insuffisant aussi – pour les mêmes mauvaises raisons de suppression de postes – à qui on va pourtant demander encore plus de travail pour la désinfection des locaux...

Bref, notre hiérarchie va nous exposer à une contamination inévitable dans les conditions actuelles, et le Ministère doit s'apprêter à être responsable de l'hospitalisation voire du décès des collègues les plus vulnérables, dont on sait aujourd'hui qu'ils et elles ne bénéficieront d'aucune mesure particulière de protection. En effet, depuis le début du mois de juillet, il n'a publié qu'un protocole insuffisant et vague dont le contenu se résume surtout à parier sur un retour à la normale : hypothèse totalement démentie aujourd'hui par les faits et la communauté scientifique.

Dès la rentrée, relevons tous les dysfonctionnements et risques auxquels nous exposeront les lacunes de notre hiérarchie. Organisons-nous collectivement dès maintenant !

Rappelons aux chef-fe-s (DASEN, principaux/ales, proviseur-e-s, inspecteurs/trices de circonscription, chef-fe-s de service) **leurs responsabilité et obligations en matière de santé et de protection de l'intégrité physique et psychologique des personnels**. Comme il est écrit dans le Code de l'éducation : « *En qualité de représentant de l'État au sein de l'établissement, le chef d'établissement : prend toutes dispositions, en liaison avec les autorités administratives compétentes, pour assurer la sécurité des personnes et des biens, l'hygiène et la salubrité de l'établissement* » (Art. R421-10-3). On pourra aussi rappeler cet article de la loi sur les droits et obligations des fonctionnaires (Art. 23) qui précise que « *Des conditions d'hygiène et de sécurité de nature à préserver leur santé et leur intégrité physique sont assurées aux fonctionnaires durant leur travail.* »

Utilisons aussi le registre de santé et sécurité au travail (RSST), un cahier qui doit être accessible à tous les personnels dans un lieu neutre. On peut y consigner précisément (datées, situées, etc.) des situations où on se sent mis en danger. La direction doit obligatoirement apporter une réponse via la réunion d'un CHS (comité d'hygiène et de sécurité) pour lequel les personnels ont élu des représentant-e-s. L'affaire peut aussi être portée au niveau académique en saisissant le CHSCT (conditions de travail) où des syndicats rencontrent le rectorat. Exigeons le RSST et utilisons-le en cas de danger !

SUD éducation réclame l'aménagement de nos conditions de travail et leur adaptation à la situation de crise, en concertation totale avec les premier-e-s concerné-e-s, les personnels : aménagement des emplois du temps, allègement des effectifs et leur répartition en groupes et tout ce qui pourra assurer la sécurité des personnes, élèves comme personnels.

Nous exigeons la fourniture gratuite et en nombre suffisant de masques de qualité (c'est-à-dire différents de ceux fournis par l'Éducation nationale pour l'instant !), **des FFP2 semblant les plus indiqués, ainsi que de flacons de gel hydroalcoolique pour tous les personnels**, en plus de ceux disposés dans les lieux communs.

Nous défendrons les personnels par tous les moyens à notre disposition : remontées des situations dangereuses, soutien à l'exercice du droit de retrait en cas de danger grave et imminent, plaintes au pénal en cas de mise en danger avérée de la vie d'autrui selon les circonstances, droit de grève et droit de nous exprimer publiquement sur des questions qui, en définitive, concernent la santé et la vie des personnes !

**Aucune annonce dans
l'intérêt des personnels,
des élèves et des familles**

**le ministre est
toujours
dans le déni**